

# REPUBLIQUE DU BENIN



MISSION PERMANENTE AUPRES DES NATIONS UNIES  
4 EAST 73RD STREET, NEW YORK, N.Y. 10021. TEL. 349.6011 - 6025 FAX. 988.3714

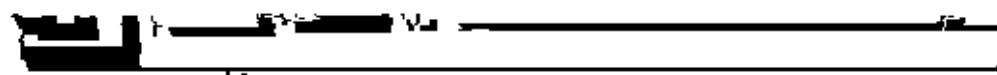

---

## 59<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

### DEBAT GENERAL

### DISCOURS

DE

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

NEW YORK, LE 29 SEPTEMBRE 2004

Vérifier à l'audition



10- C'est à l'aune de la dignité humaine que doivent se mesurer désormais la validité et la justesse de toute politique nationale ou internationale. Nous exhortons chaque membre des Nations Unies à se livrer à une auto-évaluation pour procéder aux ajustements nécessaires afin de rendre à ce concept toute sa signification dans la mesure où c'est justement sur ce registre que les défis sont les plus grands, comme le prouvent la violence exercée aveuglément à grande échelle par les terroristes et les groupes armés contre les civils innocents, les violations massives des droits de l'homme, les catastrophes humanitaires résultant des conflits armés internes.

Il - Notre conviction est qu'il est urgent de réaffirmer la responsabilité de la communauté internationale envers les personnes menacées ou victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment à leur droit à la vie.

12- Conformément à ses idéaux de Justice, d'égalité, de paix et de sécurité, et fidèle aux principes cardinaux de sa politique étrangère, le Bénin contribuera comme par le passé à œuvrer, ensemble avec les autres acteurs concernés, à bâtir un monde plus sûr, plus juste et plus solidaire.

13-Dans cette œuvre de bâtisseurs, chaque acteur devra apporter sa pierre à l'édification d'un monde de solidarité et de partage, résolument engagé dans une croisade contre la guerre, l'insécurité, le terrorisme, la maladie, la pauvreté et la faim.

14-L'Organisation des Nations Unies est en ce début du 21<sup>ème</sup>

mesure de mieux influencer le cours des événements dans les pays présentant les risques de dérapage grâce à la reconnaissance universelle de ses actions et à la grande légitimité dont elle est investie.

20- Et dans les cas où nous n'aurions d'autre choix que de guérir, faute d'avoir pu prévenir, il faudrait renforcer considérablement la capacité des Nations Unies à œuvrer au maintien de la paix et à mener diligemment les activités découlant des situations post-conflits.

21- Le renforcement de la coopération de l'ONU avec les mécanismes régionaux de gestion des conflits est particulièrement utile comme l'ont si bien démontré la gestion en cours de la crise humanitaire au Darfour et de la situation en Afrique de l'Ouest.

22 - Nous saluons l'appui apporté par l'ONU à l'Union Africaine et à la CEDEAO et qui permet de promouvoir la constitution d'une capacité régionale africaine de conduite des opérations de maintien de la paix et une prise en compte conséquente de la dimension régionale des conflits armés et des situations de crise en Afrique de l'Ouest, en particulier.

23- Les résultats encourageants obtenus grâce à cette approche dans la gestion des processus de paix en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire ont prouvé sa validité et plaident pour son renforcement.

24- Nous voulons réitérer ici notre profonde reconnaissance au Secrétaire Général pour son engagement personnel dans la recherche d'une solution rapide à la crise ivoirienne notamment dans le cadre des négociations de l'Accord d'Accra III. Forte des succès enregistrés, la Communauté internationale doit malgré l'évolution en dents de scie de la situation, continuer à accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour respecter ses engagements et pour assurer le déroulement pacifique de la transition visant le retour à la paix grâce à la stabilisation de la situation dans ce pays afin qu'il puisse reprendre sa place dans la dynamique de développement de la sous - région ouest -africaine.

25- Nous engageons également la Communauté internationale à accorder une attention soutenue à la situation dans la Région des Grands Lacs qui demeure préoccupante et qui requiert aussi la promotion d'une approche régionale qui peut le mieux se concrétiser à travers la tenue de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs. Nous réitérons ici notre ferme appui aux recommandations du Secrétaire Général en faveur d'un renforcement substantiel des effectifs de la MONUC pour aider à consolider le processus de paix en RDC qui peut grandement contribuer à ramener la stabilité dans la région.

26- La situation au Darfour a mis en évidence l'urgente nécessité de concrétiser les programmes concernant la mise en place d'un dispositif autonome de gestion des opérations de maintien de la paix au niveau de l'Union Africaine en vue de faciliter le déploiement rapide des forces africaines pour endiguer les conflits dès leur éclatement. Nous apprécions l'appui apporté par les Nations Unies au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine. Nous en appelons à un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union Africaine pour la constitution de la Force Africaine en attente et la mise en place du Comité d'Etat Major de l'Union Africaine. Nous saluons l'engagement pris par le G8 et l'Union Européenne à cet effet.

Monsieur le Président,

27- La prévention des conflits ne peut être efficace sans prendre en considération la question préoccupante de la prolifération des armes légères qui constitue un pernicieux facteur de déstabilisation. La disponibilité abondante d'armes légères et de petit calibre réduit sensiblement la capacité des communautés nationales à résoudre pacifiquement leurs différends, à un moment de l'histoire de l'humanité où la survie et la prospérité des peuples dépendent dans une large mesure de leur capacité à mobiliser leurs ressources internes pour s'affirmer dans la compétition à l'échelle planétaire induite par la mondialisation.



40- Mon pays, le Bénin ne ménage aucun effort pour s'associer aux efforts de la communauté internationale dans ce

52-S'agissant de la candidature du Japon. de l'Allemagne et le Brésil, le Bénin ne trouve aucune objection

60- En effet, dans les pays en développement, en particulier dans les Pays les Moins Avancés (PMA), surtout au Bénin où de nombreux efforts sont en cours pour la consolidation de la Démocratie, le renforcement du processus de décentralisation et de la lutte contre la pauvreté, il urge que les capacités des communautés et des ONGs soient renforcées pour promouvoir la gestion décentralisée de l'environnement aux fins du développement à la base. Aussi, le développement d'un programme de micro-financement du FEM tel qu'évoqué plus haut s'impose-t-il comme un passage obligé pouvant conduire réellement à l'intégration des



à la promotion d'un environnement propice aux fins de l'élimination de la pauvreté, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010 ».

69-Je voudrais souligner que brièvement les travaux de cette réunion de l'ECOSOC ont permis d'identifier des pistes sérieuses pour la mobilisation des ressources externes et internes pouvant contribuer à l'élimination de la pauvreté par la promotion de la micro- finance, la promotion des petites et moyennes entreprises et la sécurisation du régime foncier.

70-Des efforts devront donc être entrepris par les PMA et notamment par les pays africains membres de ce groupe, pour renforcer le partenariat avec la communauté internationale, étant donné que les perspectives de leurs économies nationales sont celles qui suscitent le plus de doute.

71-Je voudrais donc lancer un vibrant appel pour une véritable lutte contre la faim, la malnutrition, la pauvreté, l'analphabétisme, les maladies endémiques et pandémiques et tous les maux qui rongent, minent et ruinent les PMA afin qu'avec le soutien de la Communauté internationale ils puissent atteindre effectivement les Objectifs de Développement du Millénaire.

Monsieur le Président,

72-Nous nous félicitons de la mobilisation accrue de la Communauté internationale en faveur de la mise en œuvre effective des Objectifs de Développement du Millénaire et des conclusions des grandes Conférences organisées pour les Nations Unies.

73-Mon pays. le Bénin, a apporté cette année encore sa modeste contribution à cette mobilisation internationale en organisant la Conférence Régionale Africaine sur la Famille dans le cadre de la Célébration du Dixième Anniversaire de l'Année Internationale de la Famille. proclamée par l'ONU. Cette Conférence a permis à l'Afrique de se dater d'un Plan d'Action et des stratégies pour sa mise en œuvre.

74-Le Plan d'Action s'est construit sur le constat que l'Afrique traverse de très grands changements et se trouve

77- Car force est de constater que les chances de voir les pays africains les moins avancés réaliser des progrès sensibles vers les objectifs fixés s'amenuisent face aux contraintes multiformes auxquelles ils sont confrontés. Au nombre des contraintes d'ordre interne, les ravages du VIH/SIDA posent un problème crucial qui mérite d'être abordé tant par des mesures urgentes que par des politiques de développement tablant sur le long terme.

Monsieur le Président,

78- Les efforts enregistrés dans le domaine de l'Aide Publique au Développement, de la gestion de la dette extérieure des pays lourdement endettés et des négociations commerciales multinationales et en particulier dans le cadre de l'application du NEPAD sont encourageants et doivent être poursuivis avec cohérence pour parvenir à un assainissement global de l'environnement extérieur des pays en développement en général et des pays africains en particulier.

79- Je saisis cette occasion pour me féliciter du relèvement du taux de l'Aide Publique au Développement par rapport au PNB des pays donateurs, de la prorogation de la date d'expiration de l'Initiative en faveur des pays lourdement endettés PPTTE et de l'adoption du document cadre général pour les négociations commerciales multilatérales au titre du programme de travail de Doha, connu sous le nom de "Paquet de juillet".

80- Ce cadre général de négociations se base sur l'accord des pays développés de ramener les subventions internes à leurs agriculteurs à un niveau permettant aux paysans des PMA de pouvoir vivre des fruits de leurs labeurs. Dans ce cadre, je voudrais souligner qu'en ce qui concerne l'initiative sectorielle sur le coton qui devra faire l'objet d'un traitement spécial séparé au sein d'un sous-comité, la stratégie de développement dans le secteur coton pourrait comprendre l'identification d'opportunités de marché, la possibilité de développer des activités à forte valeur ajoutée ainsi que la mise en place d'organismes ou de mécanismes permettant la régulation et le renforcement du marché.

81- C'est la raison pour laquelle, nous réitérons notre appel aux pays développés afin qu'ils fassent l'effort d'ouverture de leurs marchés pour améliorer l'accès des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les Pays les moins avancés. A cet égard, je salue les divers programmes de facilitations initiés par certains pays occidentaux. Il conviendrait que les conditions dont ils sont assortis soient assouplies pour permettre à un plus grand nombre de pays d'en bénéficier.

82- Au - delà de ces mesures, il importe que les pays nantis aident davantage les pays en développement et en particulier les PMA à accroître leurs capacités commerciales en favorisant les investissements étrangers directs de nature à renforcer la capacité de production des PMA afin de diversifier les produits qu'ils mettent sur le marché international.

83- Ainsi, le Commerce international peut devenir un important facteur de promotion de la paix et de la stabilité à l'échelle de la planète, par la contribution qu'il pourra apporter à la promotion du développement durable. Il importe donc d'avoir présent à l'esprit cette préoccupation dans la poursuite des négociations commerciales multilatérales en cours et de veiller à la préservation du principe de traitement spécial et différencié qui est l'expression de la reconnaissance des besoins particuliers des pays les moins avancés.

84- C'est dans la même optique que se situent les demandes des Pays les moins avancés dans le domaine de la gestion de la dette, car les graves problèmes liés au surendettement constituent autant de facteurs déstabilisateurs qui méritent une attention particulière de la Communauté internationale. Les mesures d'allégement prises devront être renforcées pour assurer la viabilité du niveau d'endettement, et en particulier l'octroi de moratoire sur le paiement du service de la dette devront bénéficier à davantage de pays africains et de PMA car elles peuvent contribuer à accroître la capacité d'investissement interne des pays concernés.

85-Il va de soi que les pays bénéficiaires sont appelés de leur côté à mobiliser les ressources dégagées pour améliorer les conditions de vie de leurs populations. Ils gagneraient donc à les orienter prioritairement vers le renforcement des réseaux nationaux de services publics de base essentiels, car la disponibilité de ces services peut contribuer à renforcer la citoyenneté et la cohésion interne des communautés nationales.

86- A cet égard, mon pays encourage les autres PMA à tirer pleinement avantage des marges de manœuvre qu'ils acquièrent dans le cadre des allègements du fardeau de la dette pour s'attaquer aux graves distorsions internes causées par les réformes macro-économiques et qui sont porteuses de graves périls pour nos sociétés.

Monsieur le Président,

87- Je voudrais terminer mes propos en rappelant à cette auguste Assemblée que le Bénin assurera en février 2005, dans cinq mois, la Présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

88- Conformément à la pratique, le pays qui assure la présidence du Conseil de Sécurité organise une ou plusieurs séances publiques sur un thème proposé ou accepté.

« Réflexion Prospective sur le Situation des Enfants Soldats en Afrique »

89- Durant les discussions, des propositions concrètes devront être faites pour que des plans d'actions de démobilisation puissent être élaborés avec un calendrier de suivi de leur mise en œuvre surtout en ce qui concerne l'interdiction du recrutement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

90- l'un des objectifs visé est de contribuer à trouver une solution durable au problème des enfants-soldats, en particulier en Afrique. à travers leur démobilisation, leur désarmement, leur formation et leur réinsertion sociale et à lancer le processus d'élaboration d'un instrument juridique international relatif à la prévention de l'enrôlement des enfants dans les Armées.

91- Nous entendons à travers le thème choisi nouer avec la Communauté internationale une véritable alliance pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité politique et du développement en Afrique. Nous comptons sur votre soutien et votre participation à cette Conférence qui nous permettra de désamorcer la bombe à retardement que sont les enfants-soldats.